



Date d'arrêt des informations :

Nombre total d'actions composant le capital social :

Total brut ⁽¹⁾ des droits de vote :

Total net ⁽²⁾ des droits de vote :

⁽¹⁾ Conformément au deuxième alinéa de l'article 223 11 du règlement général de l'AMF, le nombre total brut de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote

⁽²⁾ Le total net est égal au total brut diminué des actions privées de droit de vote (actions détenues en propre)